

RENTRÉE SCOLAIRE 2026-2027



RENTRÉE SCOLAIRE 2026-2027 :

UNE RENTRÉE PLACÉE SOUS LE SIGNE DE L'INVESTISSEMENT, DU BIEN-ÊTRE ET DE LA RÉUSSITE DES ÉLÈVES

Depuis une dizaine de jours, les personnels du service des affaires scolaires et des services techniques sont pleinement mobilisés afin d'offrir aux élèves, aux équipes pédagogiques et aux familles les meilleures conditions d'accueil pour cette rentrée. Nous tenons à les remercier pour leur professionnalisme, leur disponibilité et leur engagement.

Pour cette rentrée 2026-2027, la Ville de Tulle compte 883 élèves scolarisés dans ses écoles publiques, un chiffre stable.

Cette rentrée est l'occasion de rappeler une priorité forte de la municipalité : investir dans les écoles, c'est investir dans les enfants, leurs conditions d'apprentissage et l'avenir de notre ville.

Dès leur arrivée aux responsabilités, les élus de la Ville de Tulle ont souhaité agir concrètement et rapidement pour améliorer les conditions d'accueil des élèves, les conditions de travail des équipes pédagogiques et des agents municipaux, tout en préparant les transformations nécessaires pour adapter les écoles aux enjeux de demain.



FAIRE DES ÉCOLES UNE PRIORITÉ D'INVESTISSEMENT : PRÈS DE 40 000 € INVESTIS IMMÉDIATEMENT POUR FAIRE FACE AUX FORTES CHALEURS

Les épisodes de fortes chaleurs ont mis en évidence la nécessité d'adapter rapidement les équipements des écoles.

Jusqu'à présent, les établissements scolaires disposaient d'un ventilateur par classe et d'un climatiseur par école. Sans attendre la mise en œuvre d'un programme plus global de rénovation des bâtiments, la Ville a fait le choix d'apporter une réponse immédiate et opérationnelle, avec l'acquisition de 80 climatiseurs mobiles pour un investissement de près de 40 000 €.

Ces équipements sont répartis de la manière suivante : 20 climatiseurs à l'école Turgot dont 10 en maternelle et 10 en élémentaire ; 10 à Virevialle ; 10 à l'Auzelou ; 10 à la Croix de Bar ; 10 à Clément-Chausson ; 10 à Joliot-Curie ; 10 à l'Accueil des loisirs du Chambon.

Cet investissement constitue une première réponse concrète permettant d'améliorer immédiatement les conditions d'accueil des enfants et de travail des personnels lors des périodes de fortes chaleurs.

- **Des espaces frais aménagés dans les écoles**

L'action de la Ville ne repose pas uniquement sur l'achat d'équipements.

Les salles de réfectoire des écoles vont progressivement être aménagées et équipées pour proposer des espaces de fraîcheur, accessibles lorsque les températures deviennent trop élevées.

Une réflexion est également engagée sur l'installation de brumisateurs dans les cours d'école, afin d'offrir une solution complémentaire pour permettre aux enfants de se rafraîchir pendant les temps scolaires et périscolaires.

La Ville fait ainsi le choix de combiner investissement matériel et adaptation de l'organisation, afin de répondre efficacement aux épisodes de chaleur.

- **Préparer dès aujourd'hui les écoles de demain : les investissements engagés constituent une première étape**

La municipalité a d'ores et déjà engagé des investissements significatifs pour améliorer la performance énergétique des bâtiments scolaires, moderniser les équipements et renforcer le confort des élèves et des personnels.

Dans ce cadre, 188 éclairages LED, plus performants et moins énergivores, ont été installés dans plusieurs bâtiments scolaires : Joliot-Curie, avec des équipements dans la cantine, le réfectoire, la salle de jeux de maternelle et une salle située au premier étage ; l'Auzelou, avec deux salles de classe et le couloir de la maternelle ; et Turgot, avec des installations dans la partie maternelle et un WC.

En parallèle, la Ville poursuit un programme d'entretien et de rénovation de ses écoles avec la réalisation de travaux de peinture et d'électricité à l'école maternelle de l'Auzelou, ainsi que des interventions coordonnées des services peinture, électricité et plomberie à l'école Joliot-Curie.

Ces opérations permettent d'améliorer les conditions d'accueil des enfants, de moderniser les bâtiments et de garantir un patrimoine scolaire mieux entretenu et plus performant.



Ces investissements constituent une première étape concrète dans la modernisation de notre patrimoine scolaire. Ils permettent de disposer d'équipements plus performants tout en contribuant à réduire les consommations énergétiques, maîtriser les dépenses de fonctionnement et améliorer durablement le confort des élèves et des personnels.

La municipalité souhaite désormais inscrire cette action dans une démarche plus globale, avec l'ambition de construire un programme pluriannuel d'adaptation et de rénovation énergétique des écoles de Tulle.

Cette réflexion devra notamment porter sur :

- la performance énergétique des bâtiments ;
- l'isolation et la qualité des enveloppes des bâtiments ;
- le confort thermique des élèves et des personnels, été comme hiver ;
- la réduction des consommations énergétiques ;
- la végétalisation des cours ;
- le développement des espaces ombragés ;
- la désimperméabilisation ;
- la transformation progressive des cours d'école pour mieux répondre aux épisodes de fortes chaleurs.

L'objectif est clair : passer progressivement d'une réponse ponctuelle aux épisodes de chaleur à une véritable stratégie d'adaptation de notre patrimoine scolaire aux évolutions climatiques, en poursuivant les investissements permettant de réduire les consommations, de maîtriser les coûts de fonctionnement et d'améliorer le confort des élèves et des personnels.

• **Des solutions immédiates pour rafraîchir les cours d'école**

En complément des climatiseurs, la Ville a décidé d'investir dans un dispositif d'ombrage mobile. Cette toile permettra de créer environ 75 m² d'ombre et pourra être déployée successivement dans les différentes écoles en fonction des besoins et des épisodes de fortes chaleurs.

Son caractère mobile permet d'apporter une réponse immédiate tout en permettant à la Ville d'identifier les besoins propres à chaque établissement, dans l'attente de solutions d'aménagement et de végétalisation plus pérennes.

Ce choix permet également de conjuguer politique environnementale et soutien à l'économie locale : le dispositif est fabriqué par une entreprise implantée en Corrèze.

• **Sécuriser les abords des établissements scolaires**

L'investissement de la Ville concerne également la sécurité des élèves sur les trajets entre leur domicile et leur établissement.

Plusieurs aménagements ont ainsi été réalisés aux abords des écoles et collèges, notamment pour renforcer la sécurisation des cheminements piétons :

- travaux sur les trottoirs ;
- reprise des marquages au sol ;
- amélioration de la signalisation ;
- interventions notamment aux abords des collèges Clemenceau et Victor-Hugo.

L'amélioration de l'éclairage public, engagée dans le cadre du programme de rénovation de l'éclairage, contribue également à améliorer la visibilité et la sécurité sur ces secteurs.

DONNER AUX ÉQUIPES PÉDAGOGIQUES LES MOYENS D'ACCOMPAGNER LES ÉLÈVES

• **Une Unité d'Enseignement en École Maternelle Autisme (UEMA)**

À la rentrée 2026-2027, une UEMA sera créée à l'école Clément-Chausson dans le cadre de la stratégie nationale pour les troubles du neurodéveloppement.

Elle accueillera sept enfants âgés de 3 à 6 ans, scolarisés à temps plein en milieu scolaire ordinaire, avec un accompagnement coordonné associant un enseignant spécialisé et une équipe médico-sociale.

Le projet est porté par la Fondation Jacques-Chirac, retenue par l'Agence Régionale de Santé Nouvelle-Aquitaine, en partenariat avec l'Éducation nationale. La Ville de Tulle assure la mise en œuvre de l'accompagnement de ce dispositif.

• **Un parcours culturel pour tous**

La Ville poursuit son parcours culturel, avec notamment l'accès gratuit des écoles de Tulle à la Cité de l'accordéon et des patrimoines.

Dans le cadre du label Tulle, Ville amie des enfants, l'UNICEF proposera également des interventions autour des droits de l'enfant.

Grâce à la mobilisation d'une douzaine d'acteurs culturels locaux, ce parcours permet chaque année à une trentaine de classes et plus de 600 élèves de découvrir différentes formes de culture, soit environ les trois quarts des enfants scolarisés dans les écoles de Tulle.

Le Conservatoire de musique et de danse élargira également ses propositions avec l'intervention de ses enseignants directement dans les écoles, notamment à travers le dispositif « Orchestre à l'école ».

• **Les classes « nature et environnement »**

La Ville poursuivra également le financement des classes « nature et environnement » organisées à Pandrignes.

Chaque année :

- **26** classes bénéficient de ce dispositif ;
- soit environ **50 %** des classes ;
- représentant **535** élèves ;
- pour **50** journées d'activités.

La Ville y consacre 15 000 € par an, notamment pour financer les activités et les transports.

- **Le permis piéton**



Le Service du Domaine Public, en partenariat avec l'association Prévention MAIF, poursuivra les sessions de prévention du risque piéton auprès de l'ensemble des élèves de CE2.

Une remise de diplôme sera organisée à l'Auzelou avec les différentes écoles.

- **Maintenir un niveau élevé de soutien aux écoles**

Dans un contexte marqué par l'augmentation des prix et les contraintes pesant sur les budgets des collectivités et des familles, la Ville fait le choix de maintenir un niveau significatif de crédits en faveur des écoles.

Un investissement des élus de la Ville de Tulle qui permet de soutenir les familles au moment de la rentrée scolaire.

- **Poursuivre la modernisation numérique des écoles**

La Ville poursuit son plan d'acquisition et de renouvellement des équipements numériques, élaboré en concertation avec les équipes pédagogiques et l'Inspection de l'Éducation nationale.

Un investissement de 12 000 € est consacré à cette modernisation.

Les anciens tableaux blancs interactifs sont désormais remplacés par des vidéo-projecteurs interactifs, qui présentent notamment l'avantage de nécessiter moins de maintenance.

Une dizaine d'ordinateurs portables destinés aux enseignants et aux directeurs ont également été renouvelés.

- **60 000 € pour accompagner les projets pédagogiques**

La Ville maintient pour l'année scolaire 2026-2027 l'ensemble des aides accordées aux équipes pédagogiques.

Au-delà de l'intervention des services municipaux dans la réalisation des projets, la collectivité maintient une enveloppe globale de 60 000 €, notamment pour financer les transports et favoriser les différentes actions pédagogiques.



ACCOMPAGNER LES ÉLÈVES ET LES FAMILLES AU QUOTIDIEN

La politique scolaire de la Ville se traduit également par des services permettant de mieux concilier vie familiale, vie professionnelle et scolarité.

Le dispositif d'études surveillées dans les garderies est maintenu les lundis et jeudis soir.

Les garderies accueillent les enfants dès 7h30 et jusqu'à 18h30.

Environ 170 enfants fréquentent ces services, soit 20 % de la population scolaire.

• Le Campus Junior

Le Campus Junior est également maintenu le mercredi matin.

En moyenne, 160 enfants, soit environ 20 % des élèves, participent aux activités proposées par les animateurs issus des structures associatives et de la collectivité.

Le coût du dispositif représente un peu plus de 100 000 €, pris en charge à 87 % par la collectivité.

Les familles participent uniquement au service de garderie, en fonction de leurs besoins.

Le mercredi, l'accueil de loisirs du Chambon ouvre à partir de midi. Un service de transport permet aux enfants ayant participé au Campus Junior de rejoindre le centre, d'y déjeuner puis d'y passer l'après-midi.

POURSUIVRE LES INVESTISSEMENTS DANS LA RESTAURATION SCOLAIRE

La restauration scolaire constitue elle aussi un axe important de la politique éducative de la Ville.

Pour cette rentrée, 4 000 € ont été investis dans le renouvellement de matériels anciens, notamment des lave-vaisselles et une armoire froide. Chaque jour, la cuisine centrale fournit environ 900 repas, livrés en liaison froide dans les écoles de Tulle.

La Ville poursuit parallèlement sa politique en faveur d'une alimentation de qualité, avec une priorité donnée aux produits frais, aux produits issus de l'agriculture biologique et au « fait maison ».

Aujourd'hui, plus de 21 % des produits utilisés pour la production des repas sont issus de l'agriculture biologique.

La lutte contre le gaspillage alimentaire demeure également une priorité, avec une pesée quotidienne des déchets tout au long de l'année scolaire et un travail de sensibilisation auprès des élèves.

La commission de restauration, réunissant notamment directeurs d'écoles, élus, parents d'élèves volontaires et élèves, permet enfin de faire évoluer les pratiques autour de sujets tels que le gaspillage, la saisonnalité ou les nouvelles recettes.

LES CHIFFRES-CLÉS

DE LA RENTRÉE
2026-2027

883

ÉLÈVES SCOLARISÉS DANS LES ÉCOLES PUBLIQUES

80

CLIMATISEURS MOBILES ACQUIS

PRÈS DE 40 000 €
D'INVESTISSEMENT CLIMATISEURS

75 m²

DE SURFACE D'OMBRAGE MOBILE

7

ENFANTS ACCUEILLIS PAR L'UEMA

ENVIRON 30

CLASSES CONCERNÉES PAR LE PARCOURS CULTUREL

PLUS DE 600

ÉLÈVES CONCERNÉS PAR LE PARCOURS CULTUREL (ENVIRON 75 %)

26

CLASSES «NATURE ET ENVIRONNEMENT»

535

ÉLÈVES CONCERNÉS PAR LES CLASSES NATURE

50

JOURNÉES DE CLASSES NATURE

15 000 €

DE BUDGET CLASSES NATURE

12 000 €

DE BUDGET ÉQUIPEMENTS NUMÉRIQUES

60 000 €

D'AIDES AUX PROJETS PÉDAGOGIQUES ET TRANSPORTS